

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 24 avril 2012 à 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Patricia Pépin
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Mario Lebel s'est joint à la séance à 19 h 30.

Messieurs Luc Gaudreault, Mario Lebel et Yvon Geoffroy participent à distance par vidéoconférence.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Sylvie Rainville	Coordonnatrice des Services des ressources matérielles et de l'informatique

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 192 0412 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0412-01 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Que soient retirés de l'ordre du jour les articles 04.03, 04.04, 04.05, 04.06, 12.012, 12.014 et 12.015.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 193 0412 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0412-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale.

Demande de congé
sans traitement
d'un cadre

RÉSOLUTION 194 0412 : CONSIDÉRANT que madame Aline Badeaux, agente d'administration aux Services du secrétariat général et des communications, a présenté une demande de congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le supérieur immédiat et la direction générale recommandent l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à raison de 20 % de sa tâche à madame Aline Badeaux, agente d'administration aux Services du secrétariat général et des communications, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

Probation d'un cadre

RÉSOLUTION 195 0412 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la *Politique de gestion des administrateurs*, à une période de probation d'une année consécutive à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un cadre;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Marie-Ève Trudel, conseillère en gestion de personnel aux Services des ressources humaines, le 4 avril 2012.

Adopté unanimement

Monsieur Mario Lebel est arrivé pendant la présentation de la recommandation pour une demande d'allocation au M.E.L.S.

Demande d'allocation au M.E.L.S. – Gymnase de l'école de la Tortue-des-Bois

RÉSOLUTION 196 0412 : CONSIDÉRANT que l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

CONSIDÉRANT que la clientèle de cette école est en croissance constante attribuable en grande partie à son projet éducatif à volet alternatif et au dynamisme du milieu;

CONSIDÉRANT que la salle d'activités physiques présente des dangers pour les élèves : portes des deux classes adjacentes, crochets aux murs, buvettes, escaliers, etc.;

CONSIDÉRANT l'inaccessibilité aux salles de toilettes lors des cours d'éducation physique;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Saint-Mathieu-du-Parc ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et sa superficie, aux besoins de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la Commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc de participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT que le milieu, incluant la Commission scolaire de l'Énergie, est prêt à s'impliquer financièrement pour assurer la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une demande d'allocation pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois dans le cadre de la mesure relative au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

QUE la contribution financière de la Commission scolaire de l'Énergie à ce projet soit jusqu'à un maximum de 345 000 \$.

Adopté unanimement

Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de Maskinongé – Gymnase de l'école de la Tortue-des-Bois

RÉSOLUTION 197 0412 : CONSIDÉRANT que l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

CONSIDÉRANT que la clientèle de cette école est en croissance constante attribuable en grande partie à son projet éducatif à volet alternatif et au dynamisme du milieu;

CONSIDÉRANT que la salle d'activités physiques présente des dangers pour les élèves : portes des deux classes adjacentes, crochets aux murs, buvettes, escaliers, etc.;

CONSIDÉRANT l'inaccessibilité aux salles de toilettes lors des cours d'éducation physique;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Saint-Mathieu-du-Parc ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et sa superficie, aux besoins de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la Commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc de participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est prête à s'impliquer financièrement pour assurer la réalisation de ce projet soit jusqu'à un maximum de 345 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit soumise à la MRC de Maskinongé, une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Maskinongé;

QUE le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à agir à titre de répondant officiel de la Commission scolaire de l'Énergie et à signer le protocole.

Adopté unanimement

Temps
compensatoire –
Modification à la
Politique

RÉSOLUTION 198 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la *Politique de gestion des administrateurs*, que des dispositions relatives au temps compensatoire sont prévues (référence : articles 50 et 51);

CONSIDÉRANT que l'association locale représentative des administrateurs a demandé, lors de comités de relations professionnelles, que les dispositions de la *Politique de gestion des administrateurs* soient applicables à l'ensemble des administrateurs;

CONSIDÉRANT, après analyse, que le directeur général a présenté une recommandation favorable afin de donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que les dispositions relatives au temps compensatoire prévues à la *Politique de gestion des administrateurs* soient applicables à l'ensemble des administrateurs;

QUE, par suite, les articles 50 et 51 de la *Politique de gestion des administrateurs* soient modifiés en remplaçant les termes « cadre de service , conseiller en gestion de personnel, cadre de centre d'éducation des adultes et de centre de formation professionnelle » par le mot « administrateur » au sens du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

QUE, de même, la résolution 269 0204, adoptée par le conseil des commissaires le 3 février 2004, soit conséquemment remplacée en ce qui a trait au volet relatif au temps compensatoire en tenant compte de la présente résolution.

Adopté majoritairement

Deux abstentions sont faites quant à la résolution 198 0412 dont celle de monsieur Jean-Pierre Hogue.

RÉSOLUTION 199 0412 : CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres* ainsi qu'à la *Politique de gestion des administrateurs*, que le quantum et les modalités d'utilisation du temps compensatoire du personnel cadre sont déterminés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le directeur général a présenté une recommandation quant à la gestion du temps compensatoire à compter de l'année scolaire 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit donné suite à la recommandation du directeur général quant à la gestion du temps compensatoire du personnel cadre à compter de l'année 2012-2013.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, des résolutions de félicitations et de condoléances sont adoptées.

RÉSOLUTION 200 0412 : CONSIDÉRANT que madame Nathalie Deschênes, enseignante en sciences à l'école secondaire Paul-Le Jeune est la *Tête d'affiche* du journal régional Le Nouvelliste du lundi, 9 avril 2012;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre le Nouvelliste, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Nathalie Deschênes.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 201 0412 : CONSIDÉRANT que madame Rose-Marie Gagnon, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice a remporté le *Mérite du français*, catégorie secondaire 1^{er} cycle, (formation générale et formation générale adulte), et ce, lors de la cérémonie de la Francofête 2012 tenue le 24 mars dernier à Montréal;

CONSIDÉRANT que madame Gagnon a remporté ce prix pour le magazine *Réflexion* produit avec ses élèves, lequel projet fut évalué en tenant compte de la qualité de la langue, l'originalité des activités et des documents produits ainsi que de l'impact auprès des élèves;

CONSIDÉRANT que la lauréate s'est vu offrir une bourse de 1 000 \$ par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), un trophée de prestige offert par l'Office québécois de la langue française et divers prix remis par les commanditaires du concours;

CONSIDÉRANT que la Francofête en éducation est organisée annuellement par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, en partenariat avec l'Office de la langue française et vise à souligner les efforts réalisés par les enseignants et les élèves qui se démarquent par la qualité de leur travail;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Rose-Marie Gagnon.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 202 0412 : CONSIDÉRANT que Laura Grenier, élève de 5^e secondaire à l'école secondaire Val-Mauricie a organisé le Gala réalise ton rêve, qui s'est tenu le 20 avril dernier au Centre Montfort de Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que ce gala visait à récompenser une dizaine d'élèves handicapés, âgés de 12 à 21 ans, atteints de déficience légère, et ce, pour leur persévérance;

CONSIDÉRANT que ce gala est la deuxième partie d'un projet de cette élève puisqu'un concours a déjà été réalisé au mois de décembre afin de permettre aux trois personnes atteintes de déficience qui s'étaient améliorées le plus de réaliser leur rêve;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à Laura Grenier pour la réalisation de ces magnifiques projets.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 203 0412 : CONSIDÉRANT que madame Marguerite Levasseur Hogue, mère de monsieur Jean-Pierre Hogue, commissaire, est récemment décédée;

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Jean-Pierre Hogue et à sa famille.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 204 0412 : CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Tremblay, père de Me Bernard Tremblay, secrétaire général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, est récemment décédé;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à Me Bernard Tremblay et à sa famille.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, une résolution est adoptée concernant une délégation.

Délégation à l'assemblée générale annuelle de l'URLSM

RÉSOLUTION 205 0412 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 9 0811, que le conseil des commissaires a autorisé, pour l'année scolaire 2011-2012, les délégations ou les représentations au sein des organismes ou comités externes (référence au document 0811-03);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier une de ces délégations ou représentations en raison d'empêchement de la personne désignée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Alain Gervais remplace monsieur Marco Trottier à titre de délégué pour l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Maryse Demers soumet alors des recommandations relatives au transport scolaire et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Transport scolaire – Tarifs pour l'année scolaire 2012-2013

RÉSOLUTION 206 0412 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les tarifs recommandés pour l'année scolaire 2012-2013 ne comportent aucune majoration et qu'ils sont comparables à ceux exigés par les autres commissions scolaires de la province;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de transport a exprimé son accord quant à la tarification recommandée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013, soient ceux indiqués au document 0412-03.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

RÉSOLUTION 207 0412 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise des services de transport scolaire pour la Commission scolaire Central Québec et pour le Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que les coûts d'administration du service, les charges nettes de taxes (T.P.S. et T.V.Q.) ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2010-2011 sont partagés entre les partenaires ci-devant cités ;

CONSIDÉRANT que la répartition à chaque organisme est basée sur la déclaration des effectifs scolaires transportés, telle que confirmée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord quant au partage des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le partage des frais d'administration soit calculé à raison de 30 \$ par élève de la Commission scolaire Central Québec et 80 \$ par élève du Séminaire Sainte-Marie;

QUE les charges nettes de taxes ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2010-2011 soient répartis selon les taux suivants :

Commission scolaire de l'Énergie :	90,31 %
Commission scolaire Central Québec :	4,05 %
Séminaire Sainte-Marie :	5,64 %

Adopté unanimement.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications. Des résolutions sont successivement adoptées en suivi aux renseignements fournis par Me Serge Carpentier.

RÉSOLUTION 208 0412 : CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil des commissaires de pouvoir participer à la vie des établissements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires souhaitent collaborer aux projets, aux événements et à la promotion des établissements ou être informés de façon spécifique quant à ces activités;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de créer une culture organisationnelle reconnaissant la participation des commissaires à la vie des établissements;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès du Comité consultatif de gestion relativement à un projet de politique relative à la participation des commissaires à la vie des établissements;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adoptée la Politique relative à la participation des commissaires à la vie des établissements décrite au document 0412-04.

Adopté unanimement

Calendrier des
séances du conseil
des commissaires

RÉSOLUTION 209 0412 : CONSIDÉRANT, en référence au *Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h, au centre administratif de la Commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013, décrit au document 0412-05 à savoir :

- Mardi, le 28 août 2012;
- Mardi, le 25 septembre 2012;
- Mardi, le 30 octobre 2012;
- Mardi, le 27 novembre 2012;
- Mardi, le 18 décembre 2012;
- Mardi, le 29 janvier 2013;
- Mardi, le 26 février 2013;
- Mardi, le 26 mars 2013;
- Mardi, le 30 avril 2013;
- Mardi, le 28 mai 2013;
- Mardi, le 25 juin 2013.

Adopté unanimement

Calendrier des
séances du comité
plénier

RÉSOLUTION 210 0412 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le calendrier des rencontres du comité plénier du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2012-2013, à savoir :

- Mardi, le 28 août 2012;
- Mardi, le 18 septembre 2012;
- Mardi, le 23 octobre 2012;
- Mardi, le 20 novembre 2012;
- Mardi, le 18 décembre 2012;
- Mardi, le 22 janvier 2013;

- Mardi, le 19 février 2013;
- Mardi, le 19 mars 2013;
- Mardi, le 23 avril 2013;
- Mardi, le 21 mai 2013;
- Mardi, le 18 juin 2013.

QUE ces rencontres se tiennent à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Entente de partenariat Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé et Commission scolaire de l'Énergie

RÉSOLUTION 211 0412 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé désirent établir un partenariat visant à offrir la formation, l'encadrement et le support à une jeune clientèle intéressée à une approche pédagogique différente de l'école traditionnelle;

CONSIDÉRANT que les parties désirent définir, dans le cadre d'une entente de partenariat, les tâches et responsabilités respectives à chacun des partenaires et définir les tâches communes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de partenariat avec la Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur général, monsieur Denis Lemaire soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors diverses recommandations auxquelles il est donné suite.

Dépôt des orientations du plan des effectifs du personnel professionnel 2012-2013

RÉSOLUTION 212 0412 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel professionnel, que la Commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soient déposées, aux fins de consultation, les orientations du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2012-2013, tel que décrit au document 0412-06.

Adopté unanimement.


Président(e)


Secrétaire

Adoption du plan
des effectifs du
personnel de
soutien du secteur
général 2012-2013

RÉSOLUTION 213 0412 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2012-2013

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2012-2013, tel que décrit au document 0412-07.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 214 0412 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive des personnes suivantes :

- Madame Carmen Lefebvre, secrétaire d'école, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 9 janvier 2012;
- Madame Diane Diamond, agente de bureau, classe I, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 14 octobre 2012;
- Madame Ruth Marchand, enseignante, à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2012;
- Monsieur Gilles Perron, enseignant en équipement motorisé, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Adopté unanimement

Démissions aux
fins de retraite

RÉSOLUTION 215 0412 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Guylaine David, enseignante au préscolaire, à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective le 30 juin 2012;
- Monsieur Reynald Déziel, ouvrier certifié d'entretien, à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 29 septembre 2012;
- Monsieur Normand Lajoie, enseignant en éducation physique, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 30 juin 2012;
- Madame Lucie Parent, enseignante, inscrite sur la liste prioritaire, laquelle est effective le 30 juin 2012;
- Monsieur Guy Paillé, enseignant, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, laquelle est effective le 30 juin 2012.

Adopté unanimement

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à ce moment-ci, soit à 20 h 30, à un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 216 0412 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 55, il est successivement procédé à la réouverture de la réunion et à l'adoption d'une résolution concernant un dossier de personnel.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 217 0412 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Entente S.E.M.

RÉSOLUTION 218 0412 CONSIDÉRANT qu'un accord de principe quant à une entente hors cour est intervenu avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) et une personne salariée, concernant l'avis d'intention de résilier son emploi;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a juridiction pour autoriser la conclusion de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinais PROPOSE que soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) et M.B. (000102382);

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté majoritairement

À ce moment-ci, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 219 0412 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue aux fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 220 0412 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, madame Sylvie Rainville soumet des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Octroi de contrat –
Papier de
reproduction 2012-
2013

RÉSOLUTION 221 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'un processus d'achat regroupé, que les établissements de la Commission scolaire ont déterminé leurs besoins de papier de reproduction pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour cet achat;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 17 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-08;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'achat de papier de reproduction 2012-2013 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit GDX Fournitures inc., au montant total de 114 825,24 \$, taxes incluses;

QUE les Services des ressources matérielles et de l'informatique soient autorisés à émettre et approuver les commandes, et ce, conformément aux quantités identifiées par chaque établissement.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

RÉSOLUTION 222 0412 : CONSIDÉRANT, la résolution 188 0312 du 27 mars 2012, par laquelle la Commission scolaire octroyait à Camion Excellence Peterbilt, un contrat relatif à l'achat d'une excavatrice usagée sur chenilles pour des besoins pédagogiques du Carrefour Formation Mauricie au montant total de 122 950 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du programme « Mécanique de véhicules lourds routiers »;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat aurait dû être à, « SIGMA inc. » au montant total de 122 950 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du programme « Mécanique de véhicules lourds routiers »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'abroger la résolution 188 0312 du 27 mars 2012 et qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'une excavatrice usagée sur chenilles avec, SIGMA inc., au montant de 122 950 \$, plus les taxes applicables.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 223 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre des budgets « AMT 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 50 000 \$ pour la réalisation d'un projet de réaménagement de la salle multifonctionnelle à l'école de la Tortue-des-Bois;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, le 4 avril 2012, et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412- 09;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de la salle multifonctionnelle à l'école de la Tortue-des-Bois soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Rénovation Guy Lord inc.*, au montant de 51 585,83 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en juin 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les budgets AMT 2011-2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Remplacement des
chaudières – école
des Boisés

RÉSOLUTION 224 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 160 000 \$ pour la réalisation d'un projet de remplacement des chaudières à l'école des Boisés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 19 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-10;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Consultants Mesar*, ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des chaudières à l'école des Boisés soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit OMNIMEC inc. au montant de 192 583,13 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début d'octobre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 225 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 150 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de la maçonnerie à l'école La Providence;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-11;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie à l'école La Providence soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maçonnerie S. Bédard inc. au montant de 36 387,73 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 226 0412 CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 50 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de la maçonnerie, à l'école de la Source;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-12;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie à l'école de la Source soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maçonnerie S. Bédard inc. au montant de 48 264,15 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réfection de la
maçonnerie –
école Centrale

RÉSOLUTION 227 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 60 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de la maçonnerie, à l'école Centrale;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-13;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie à l'école Centrale soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Proteau & Garneau au montant de 86 116,28 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

Octroi de contrat –
Remplacement de
la fenestration
façade avant et
latérale – école
Laflèche

RÉSOLUTION 228 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure
« Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé des allocations de 220 000 \$ (fenêtres)
et de 100 000 \$ (maçonnerie) pour la réalisation du projet de remplacement de la
fenestration façade avant et latérale à l'école Laflèche;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des
travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le
12 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-14;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la
recommandation de *Régis Côté et associés*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire
Brunelle Lafrenière PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de
remplacement de la fenestration à l'école Laflèche soit accordé au plus bas
soumissionnaire conforme, soit Construction Richard Champagne au montant de
332 046,34 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début
septembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit
financé avec les sommes disponibles de la mesure Maintien des bâtiments 2011-2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et
monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au
nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit
mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense
supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la
nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas
10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Remplacement de
la fenestration
façade avant –
école Saint-Joseph

RÉSOLUTION 229 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure
« Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 60 000 \$ pour la
réalisation du projet de remplacement de la fenestration façade avant à l'école Saint-
Joseph;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-15;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Régis Côté et associés*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la fenestration façade avant à l'école Saint-Joseph soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Raymond Chartrand inc. au montant de 129 800,00 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réaménagement
secteur gymnase –
école secondaire
Val-Mauricie

RÉSOLUTION 230 0412 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre des budgets « AMT 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 70 000 \$ pour la réalisation d'un projet de réaménagement secteur gymnase à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-16;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement secteur gymnase à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9085 2427 Québec inc. Rénovation au montant de 89 800,00 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les budgets AMT 2011-2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Fourniture et
installation d'un
nouveau groupe
électrogène – école
secondaire Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 231 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 95 000 \$ pour la réalisation du projet de fourniture et installation d'un nouveau groupe électrogène à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 mars 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-12;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Synergétik*, ingénieurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et installation d'un nouveau groupe électrogène à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jean Caron et Fils inc. au montant de 74 503,80 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Entrées et portes –
école secondaire
Champagnat

RÉSOLUTION 232 0412 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 150 134 \$ pour la réalisation du projet d'entrées et portes à l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 24 avril 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0412-18;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de *Jacques et Gervais*, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux des entrées et des portes à l'école secondaire Champagnat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Berthin Cloutier 2005 inc. au montant de 199 874,84 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début de septembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2011-2012 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 233 0412 : CONSIDÉRANT, au terme d'un appel de candidatures effectué auprès de firmes spécialisées en efficacité énergétique, que la Commission scolaire de l'Énergie a retenu les services de la firme Ameresco pour la réalisation d'une étude de faisabilité conforme à leur proposition déposée en septembre 2011;

CONSIDÉRANT que ladite étude de faisabilité a été soumise, aux fins de validation, à un expert technique, et que cette dernière s'est avérée en tous points conforme aux exigences identifiées au cahier des charges et aux documents-cadres de l'A.G.P.I.;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a suggéré des modifications aux travaux initialement identifiés au cahier des charges, lesquelles ont été vérifiées et intégrées à l'étude de faisabilité du projet d'efficacité énergétique présentée par Ameresco;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée à la Direction générale du financement et de l'équipement du M.E.L.S. dans le cadre de la mesure 50640, et qu'une acceptation provisoire a été reçue au montant de 785 953 \$;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 163 0212 adoptée le 28 février 2012, qu'une demande d'autorisation d'emprunt a été déposée à la Direction générale du financement et de l'équipement du M.E.L.S. au montant initial de 4 219 103 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que les données financières et l'admissibilité du projet à la mesure 50640 ont été validées par la Direction générale du financement et de l'équipement du M.E.L.S., et que cette dernière a émis dans sa correspondance du 16 avril 2012, une confirmation préliminaire pour un montant maximal de l'emprunt à 3 448 885 \$, le tout en conformité avec les montants soumis dans l'étude de faisabilité par la firme Ameresco;

EN CONSÉQUENCE, et sur la base des autorisations préliminaires reçues du M.E.L.S., monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'un contrat soit accordé à la firme Ameresco pour la réalisation des travaux visant l'amélioration de l'efficacité énergétique à la Commission scolaire de l'Énergie, tels qu'ils sont détaillés dans l'étude de faisabilité déposée en date du 2 mars 2012 et conformément aux données financières déterminées par le M.E.L.S., à la suite de la révision par la Direction générale du financement et de l'équipement datée du 10 avril 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

Madame Sylvie Rainville informe après cela les commissaires à l'effet que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public publié sur le site SEAO pour des contrats d'entretien des espaces verts de tous les établissements situés sur son territoire, à l'exception des écoles primaires du secteur Mékinac, de l'Édifice du Dr. Lucien-Ringuet et de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent.

Elle précise que le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire de l'Énergie autorise le directeur général à signer les contrats entre 10 000 \$ et 49 999 \$, et que de ce fait, à titre informatif, à un document indiquant les résultats d'ouverture est porté à la connaissance des commissaires.

À 21 h 30, il est procédé à un ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 234 0412 : Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit déclarée ajournée au mardi 22 mai à 18 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE


